

CONSEIL MUNICIPAL
SCHNERSHEIM-AVENHEIM-KLEINFRANKENHEIM

Séance du 8 mars 2017

Présents : M. HEPP René, Mme BOEHLER Denise, M. STERN Michel, Mme SCHOTTER Eliane, MM. GOETZ Norbert, LEITZ Olivier, MINNI Dominique, Mmes PORT Carole, ROECKEL Isabelle, MM. ROECKEL Hervé, VELTEN Hubert, Mme VENTRELLA Barbara. Excusés : Mmes LALOUM-LECERF Sophie, OTT Marie-Christine, M. HECKMANN Vincent.

EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

M. le Maire indique que dans le cadre du réaménagement de la mairie pour sa mise en accessibilité PMR, la commune a dû utiliser une surface dédiée précédemment à la section des sapeurs-pompiers volontaires.

Le local pompier a ainsi été momentanément transféré dans le hangar communal, bâtiment sommaire qui sert de lieu de stockage et qui ne comporte ni sanitaires ni douches. Cette situation ne pouvant pas durer, M. le Maire propose d'engager des travaux d'extension du hangar communal afin de mutualiser l'espace de vie des agents communaux et des sapeurs-pompiers volontaires en créant des sanitaires, douches, vestiaires, salle de repos.

Au 1er mai 2017, la section des sapeurs-pompiers volontaires de SCHNERSHEIM, composée des villages de SCHNERSHEIM, AVENHEIM, KLEINFRANKENHEIM et NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et celle de DURNINGEN vont fusionner afin de mutualiser à la fois les moyens humains et matériels et de proposer à la population un service de secours plus cohérent et plus performant en coordination avec l'unité territoriale de TRUCHTERSHEIM.

Une première délibération en date du 08/02/2017 a été prise en vue de l'extension du hangar communal, mais après réflexion plus poussée, il apparaît que des travaux plus conséquents seront nécessaires pour créer à l'étage une petite salle de réunion et un espace rencontre pour les agents communaux de 50 m².

M. le Maire propose un nouveau devis concernant l'extension du hangar communal qui s'élève à 160 000 € TTC, soit 133 333.33 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR :	40 000 € (30 %)
Subvention SDIS :	40 000 € (30%)
Autofinancement + prêt :	53 333.33 €

TOTAL	= 133 333.33 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet d'extension du hangar communal ;
- Demande au maire de déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture (DETR 2017) et du SDIS ;
- Accepte le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

REAMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE ET MISE EN PLACE D'UN PREAU

M. le Maire indique que les racines des arbres plantés à l'origine dans la cour de l'école déforment l'enrobé et les enfants risquent de trébucher et se blesser.

Aussi, M. le Maire propose des travaux de réaménagement de la cour de l'école en supprimant ces arbres et en mettant en place un préau qui pourra à la fois abriter les enfants par temps de pluie, mais également par forte chaleur.

M. le Maire présente le devis des travaux et de la mise en place du préau qui s'élève à 111 000 € HT.

Il propose le plan de financement ci-dessous :

<u>Subvention DETR :</u>	44 400 € (40 %
<u>Autofinancement +</u>	
<u>emprunt:</u>	66 600 €

<u>TOTAL</u>	= 111 000 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet de réaménagement de la cour de l'école et de la mise en place d'un préau ;
- Demande au maire de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR 2017) ;
- Accepte le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ces travaux.